

1 Centre de formation

13 territoires

> Ariège



2 rue Jean Moulin - Labarre
09000 Foix Cedex

05 34 09 88 10
accueil-cfa@cm-ariège.fr
cm-ariège.fr

> Aude



22 avenue des Genêts
11200 Lézignan-Corbières

04 68 11 22 00
info@cfai-aude.fr
cfai-henri-martin.fr

20 avenue du Maréchal Juin
11000 Carcassonne

formation@cm-aude.fr
cm-aude.fr

> Aveyron



Rue des Métiers - PA de Cantaranne
12850 Onet-le-Château

05 65 77 56 18
cfa@cm-aveyron.fr
cma-aveyron.fr

> Gard



904 avenue Maréchal Juin
30000 Nîmes

04 66 62 80 30
cfa@cma-gard.fr
cma-gard.fr

> Haute-Garonne



21 rue de la Pyramide
31600 Muret

05 62 11 60 60
esm@cm-toulouse.fr
esm-muret.fr

55 boulevard de l'Embouchure
31200 Toulouse

05 61 10 47 40
formation@cm-toulouse.fr
esm-muret.fr

> Gers



1 avenue de la République
32550 Pavie

05 62 61 22 30
contact@edm-gers.fr
edm-gers.fr

> Hérault



154 rue Bernard Girardeau
34080 Montpellier

04 48 18 72 13
edm34@cma-herault.fr
ecoledesmetiers-cma34.fr

> Lot



Rue Saint Ambroise
46000 Cahors

05 65 53 21 00
edm46@cm-cahors.fr
edm-cahors.fr

> Lozère



Rue de l'Apprentissage
48000 Mende

04 66 49 04 76
contact@cfa-mende.fr
cfa-mende.fr

> Hautes-Pyrénées



1 rue Pierre Latécoère - Zone Bastillac
65000 Tarbes

05 62 44 11 88
edm65@cma65.fr
cma65.fr

> Pyrénées-Orientales



9 avenue Alfred Sauvy
66600 Rivesaltes

04 68 35 88 00
contact@cma66.fr
cma66.fr

> Tarn



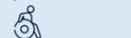
112 route des Templiers
81990 Cunac

05 63 48 43 60
cfa@cm-tarn.fr
cm-tarn.fr

Allées Notre Dame
81540 Sorèze

05 63 50 30 68
cfa@cm-tarn.fr
cm-tarn.fr

> Tarn-et-Garonne



11 rue du Lycée
82000 Montauban

05 63 63 09 58
contact@cm-montauban.fr
cma82.fr



Accessible PMR



Restauration



Hébergement

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie défend les intérêts des artisans et assure la promotion de l'artisanat sur son territoire. Elle propose une offre de service globale pour favoriser le développement des

entreprises artisanales, assure la formation initiale des jeunes professionnels par la voie de l'apprentissage, et propose de la formation professionnelle continue.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
OCCITANIE

CMA Occitanie
59 T Chemin de Verdale
31240 SAINT-JEAN

crma@crma-occitanie.fr
05 62 22 94 22

artisanat-occitanie.fr



Trouvez le point de contact le plus proche
artisanat-occitanie.fr/reseau-des-cma



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie des actions suivantes : actions de formation, actions de bilan de compétences, actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, actions de formation par apprentissage.

Un tremplin pour l'avenir

Catalogue de formation régional

- > Apprentissage
- > Formation professionnelle continue



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE



Choisir nos formations, c'est bénéficier de l'expertise de formateurs certifiés.

La CMA Occitanie, des formations pour tous

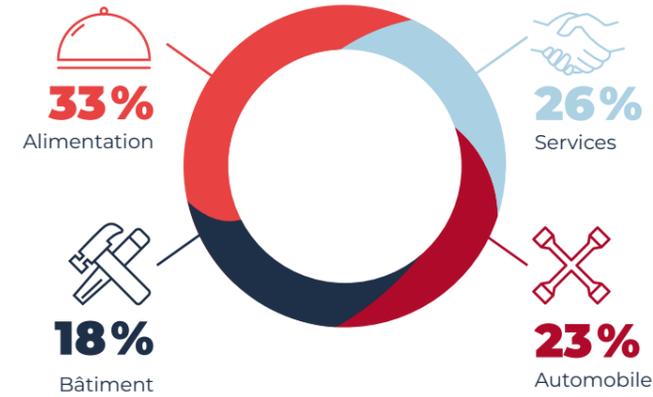
Le Centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie est le partenaire idéal pour réussir votre orientation ou réaliser vos projets.

Nos équipes vous accompagnent pour définir votre projet et vous guident vers la formation la plus adaptée à votre profil, vos envies et votre situation professionnelle.

Que vous soyez futur apprenti, étudiant, artisan, salarié, conjoint collaborateur, demandeur d'emploi ou en reconversion professionnelle, trouvez la formation adaptée parmi notre offre qualifiante, du CAP à la Licence professionnelle, en apprentissage ou en formation professionnelle continue.

La répartition des effectifs

➤ Par secteur



➤ Par niveau

73%

NIVEAU 3

CAP, mention complémentaire et équivalent

21%

NIVEAU 4

Baccalauréat et équivalent

6%

NIVEAU 5 ET 6

Bac + 2 / Bac + 3 et équivalent

Des certifications, gages d'excellence

La CMA Occitanie a reçu les certifications Qualiopi et Certif'Région pour ses actions de formation par apprentissage, de formation professionnelle, de validation d'acquis de l'expérience et ses bilans de compétences.



Leader de l'apprentissage dans l'artisanat



+ de 150
DIPLOMÉS



9 110
APPRENTIS INSCRITS
dans nos CFA
en 2022/2023



583 071
HEURES DE
FORMATION
en 2022



89,4%*
DE RÉUSSITE
aux examens



50
MÉTIERs
de l'artisanat



17 637
STAGIAIRES
de la formation
professionnelle
en 2022



89,5%*
DE SATISFACTION
au sein de notre Centre
de formation



87,3%*
DES DIPLOMÉS
de notre Centre de
formation trouvent un
emploi ou poursuivent
leurs études dans les 6
mois

Formez-vous à un métier par l'apprentissage

Vous avez entre 16 et 30 ans ? Le Centre de formation de la CMA Occitanie propose en apprentissage une orientation gagnante du CAP (niveau 3) à la Licence professionnelle (niveau 6).

Formation diplômante, gratuite et rémunérée, l'apprentissage est très apprécié des employeurs. En alternant des périodes en centre de formation et en entreprise artisanale, vous vous constituez une expérience professionnelle, qui, au terme du contrat, vous permet de trouver facilement un emploi.

Dans les métiers de l'alimentation, des services, de production ou du bâtiment, les choix sont multiples.



Il n'y a pas de limite d'âge à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap et les futurs créateurs d'entreprise.



Un accompagnement sur mesure

L'apprentissage permet d'alterner les périodes en centre de formation et en entreprise. Quel que soit votre département de résidence, nos équipes vous accompagnent pour trouver la formation qui vous intéresse et faciliter votre parcours sur l'ensemble de nos territoires.

Nos équipes vous conseillent dans vos choix de métiers et de diplômes. A l'écoute de vos besoins - préparation d'un premier diplôme ou poursuite d'études dans une filière professionnelle - elles facilitent vos contacts avec les entreprises, vous soutiennent pour trouver un maître d'apprentissage, un hébergement et une solution de mobilité, si nécessaire entre votre département de formation et votre entreprise d'accueil.

La prépa apprentissage

Un tremplin vers la formation.

De quelques jours à plusieurs mois, le dispositif propose des parcours de découverte des métiers de l'artisanat, pour être sûr de choisir la bonne formation.

Apprentissage et handicap

Un parcours de formation adapté à vos besoins.

Parce que la diversité est une force pour les entreprises artisanales, le Centre de formation de la CMA Occitanie sécurise les parcours de formation des personnes en situation de handicap. Présent dans chaque CFA, le référent handicap est l'interlocuteur privilégié pour faciliter les démarches et mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation.

Mobilité européenne

L'international, un plus pour le CV.

Le dispositif de mobilité européenne de la CMA Occitanie vous permet de partir au minimum deux semaines dans un pays européen, pour vous ouvrir à d'autres pratiques professionnelles dans le cadre de votre apprentissage.

Sport et apprentissage

Une équipe qui gagne.

Sections sport études métiers, Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), partenariats avec des acteurs du milieu sportif : nous mettons tout en œuvre pour vous former à un métier tout en préparant une carrière sportive.

Construisez un avenir qui vous ressemble.

Faisons tomber les barrières et les frontières de l'emploi :



1 517

JEUNES EN PRÉPA APPRENTISSAGE

Dispositif passerelle vers la formation en apprentissage



200

PARTICIPANTS

aux projets de mobilité européenne : Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Belgique, Danemark, Lettonie

Concours

140

CANDIDATS aux finales régionales WorldSkills

180

CANDIDATS aux finales départementales et régionales de Meilleur Apprenti de France (MAF)

11,25 %

D'APPRENTIS en situation de handicap dans notre Centre de formation

Trouvez le parcours idéal !

À tout moment de votre parcours professionnel, formez-vous en préparant un diplôme, du niveau CAP à la Licence professionnelle.

Avant de vous lancer, il est essentiel de prendre le temps de bien construire votre projet. Vous souhaitez obtenir une qualification professionnelle, envisager une reconversion, être plus performant et vous adapter à l'évolution de votre poste de travail, trouver plus facilement un emploi ?

Parce que l'expertise ne s'invente pas, nous formons à plus de 50 métiers, avec plus de 150 diplômes.

Que vous soyez chef d'entreprise ou futur chef d'entreprise, salarié, conjoint collaborateur, demandeur d'emploi, nos équipes vous accompagnent pour choisir le dispositif de formation et de prise en charge adapté à votre profil !

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est conclu entre un employeur et un salarié pour acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat.

Pour qui ?

Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale.

Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (Contrat unique d'insertion - CUI).

Quelles formations ?

Toute qualification professionnelle reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : diplôme, titre, Certificat de qualification professionnelle (CQP)...

Compte personnel de formation (CPF)

Le CPF permet de cumuler des droits à la formation tout au long de la carrière, renforçant ainsi l'employabilité ou l'aide à la reconversion professionnelle. Il est ouvert dès l'entrée sur le marché du travail et clôturé lors du départ en retraite.

Pour qui ?

Les actifs : toute personne de 16 ans jusqu'à la retraite, salariée ou non.

Quelles formations ?

Validation des acquis de l'expérience (VAE), permis de conduire, bilan de compétences, formations certifiantes...

Toutes les formations accessibles sur moncompteformation.gouv.fr, à la seule condition qu'elles soient composées de plusieurs blocs de compétences.

Quel financement ?

Le CPF est crédité de 500 € à la fin de chaque année travaillée à temps plein, dans la limite d'un plafond de 5000 €.

Projet de transition professionnelle (PTP)

Le PTP remplace le Compte individuel de formation (CIF) depuis le 1^{er} janvier 2019. Il permet d'accompagner les collaborateurs en reconversion professionnelle et faciliter la création ou la reprise d'entreprise.

Pour qui ?

Tous les salariés en CDI. Les CDD bénéficient de réglementations spécifiques (consulter le site transitionspro-occitanie.fr).

Quelles formations ?

Toutes les formations certifiantes disponibles sur le portail du CPF et inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont accessibles.

Quel financement ?

Par les organismes de transitions professionnelles.

Plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences est déployé par les entreprises, et plus particulièrement le service formation. Il permet d'assurer le maintien des compétences des collaborateurs et leur adaptation à leur environnement de travail pour renforcer leur employabilité.

Pour qui ?

Les collaborateurs des entreprises.

Quelles formations ?

Toutes les formations sont éligibles dans le cadre du plan de développement des compétences.

Quel financement ?

Financé par l'employeur, hormis pour les entreprises de moins de 50 salariés, qui peuvent alors bénéficier d'un financement par un OPCO de tout ou partie des frais.

Dispositif Pro-A

Ce dispositif repose sur le principe de l'alternance. Il permet aux collaborateurs pas ou peu qualifiés d'accéder à la formation, de développer leurs compétences et donc leur employabilité ou évolution, tout en restant salariés de leur entreprise et en conservant leurs avantages salariaux.

Pour qui ?

Les salariés en CDI ou Contrat unique d'insertion (CUI). Les salariés sportifs et entraîneurs en CDD. Les salariés à temps partiel, dont le niveau de qualification ne dépasse pas le niveau licence (bac+3) du règlement

national des certifications professionnelles (RNCP).

Quelles formations ?

Les formations considérées comme éligibles par les accords de branche, enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et qualifiantes.

Quel financement ?

Tout ou partie du dispositif peut-être financé par les OPCO, en fonction du niveau de prise en charge par la branche professionnelle.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE permet de transformer son expérience en diplôme, titre ou Certificat de qualification professionnelle (CQP), sans nécessairement suivre une formation.

Pour qui ?

Toute personne, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification

visée.

Quelles formations ?

La formation doit être inscrite au RNCP.

Quel financement ?

OPCO, Etat, Pôle Emploi, employeur, Région.

Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et individualisé proposé à tout actif souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Pour qui ?

Tous les actifs : salariés ou indépendants.

Quel financement ?

Le CEP est un dispositif gratuit pour les entreprises de moins de 50 salariés, qui peuvent alors bénéficier d'un financement par un OPCO de tout ou partie des frais.

Bilan de compétences

Le bilan de compétences est une démarche personnelle et volontaire. Ce dispositif proposé par le Centre de formation de la CMA Occitanie, a pour objectifs de valider les projets de salariés, d'optimiser leurs performances, de se reconverter et de déterminer leurs besoins en formation.

Pour qui ?

Tous les actifs.

Quel financement ?

OPCO, Etat, Pôle Emploi, employeur, Région, autofinancement.





Un Centre de formation régional pour vous former sur toute l'Occitanie

La CMA Occitanie vous accompagne pour réussir votre orientation ou réaliser vos projets.
Découvrez notre offre régionale de formation en apprentissage et en formation professionnelle continue.



09 - Ariège
11 - Aude
12 - Aveyron
30 - Gard
31 - Haute-Garonne
32 - Gers
34 - Hérault
46 - Lot
48 - Lozère
65 - Hautes-Pyrénées
66 - Pyrénées-Orientales
81 - Tarn



Boucherie / Charcuterie

- CAP** Boucher - Niv. 3
- CAP** Charcutier traiteur - Niv. 3
- MC** Employé traiteur - Niv. 3
- BP** Boucher - Niv. 4
- BP** Charcutier traiteur - Niv. 4

Boulangerie / Pâtisserie

- CAP** Boulanger - Niv. 3
- CAP** Chocolatier confiseur - Niv. 3
- CAP** Glacier fabricant - Niv. 3
- CAP** Pâtissier - Niv. 3
- MC** Boulangerie spécialisée - Niv. 3
- MC** Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiseries spécialisées - Niv. 3
- BP** Boulanger - Niv. 4
- BTM** Chocolatier - Niv. 4
- BTM** Pâtissier confiseur glacier traiteur - Niv. 4
- BM** Boulanger - Niv. 5
- BM** Pâtissier confiseur glacier traiteur - Niv. 5

Cuisine

- CAP** Cuisine - Niv. 3
- MC** Art de la cuisine allégée - Niv. 3
- MC** Cuisinier en dessert de restaurant - Niv. 3
- TP** Cuisinier - Niv. 3
- BP** Arts de la cuisine - Niv. 4

Service / Hôtellerie

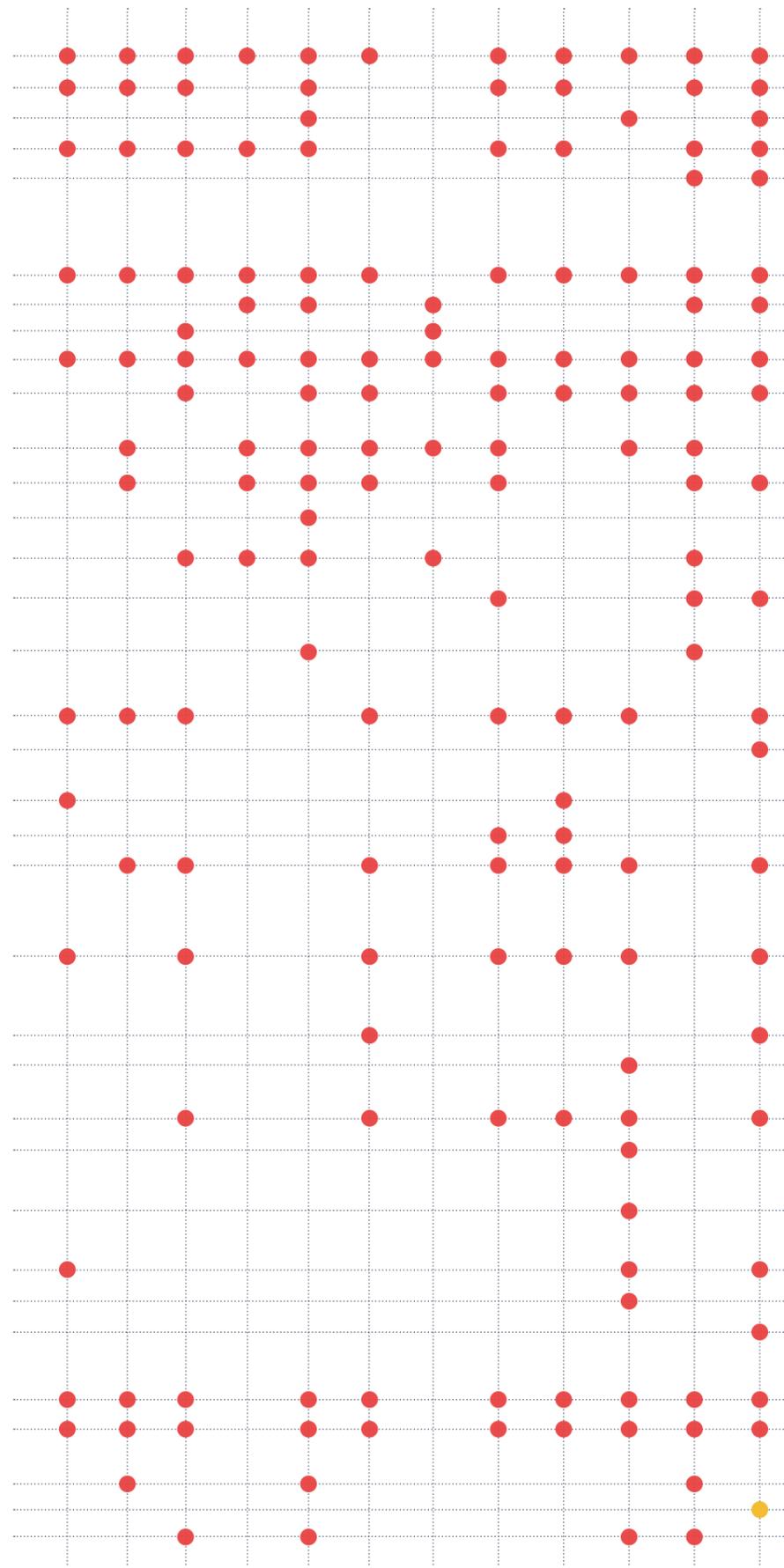
- CAP** Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant - Niv. 3
- CAP** Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) - Niv. 3
- MC** Employé barman - Niv. 3
- BP** Arts du service et commercialisation en restaurant - Niv. 4
- MC** Sommellerie - Niv. 4

Tourisme / Sport

- BP JEPS** Activités de la forme - Niv. 4
- BP JEPS** Activités physiques pour tous - Niv. 4
- BP JEPS** Rugby à XV - Niv. 4
- BTS** Tourisme - Niv. 5

Carrosserie

- CAP** Carrossier automobile - Niv. 3
- CAP** Peintre automobile - Niv. 3
- Bac Pro** Carrossier peintre automobile - Niv. 4
- CQP** Peintre en carrosserie - Niv. 4
- TFP** Carrossier peintre - Niv. 4



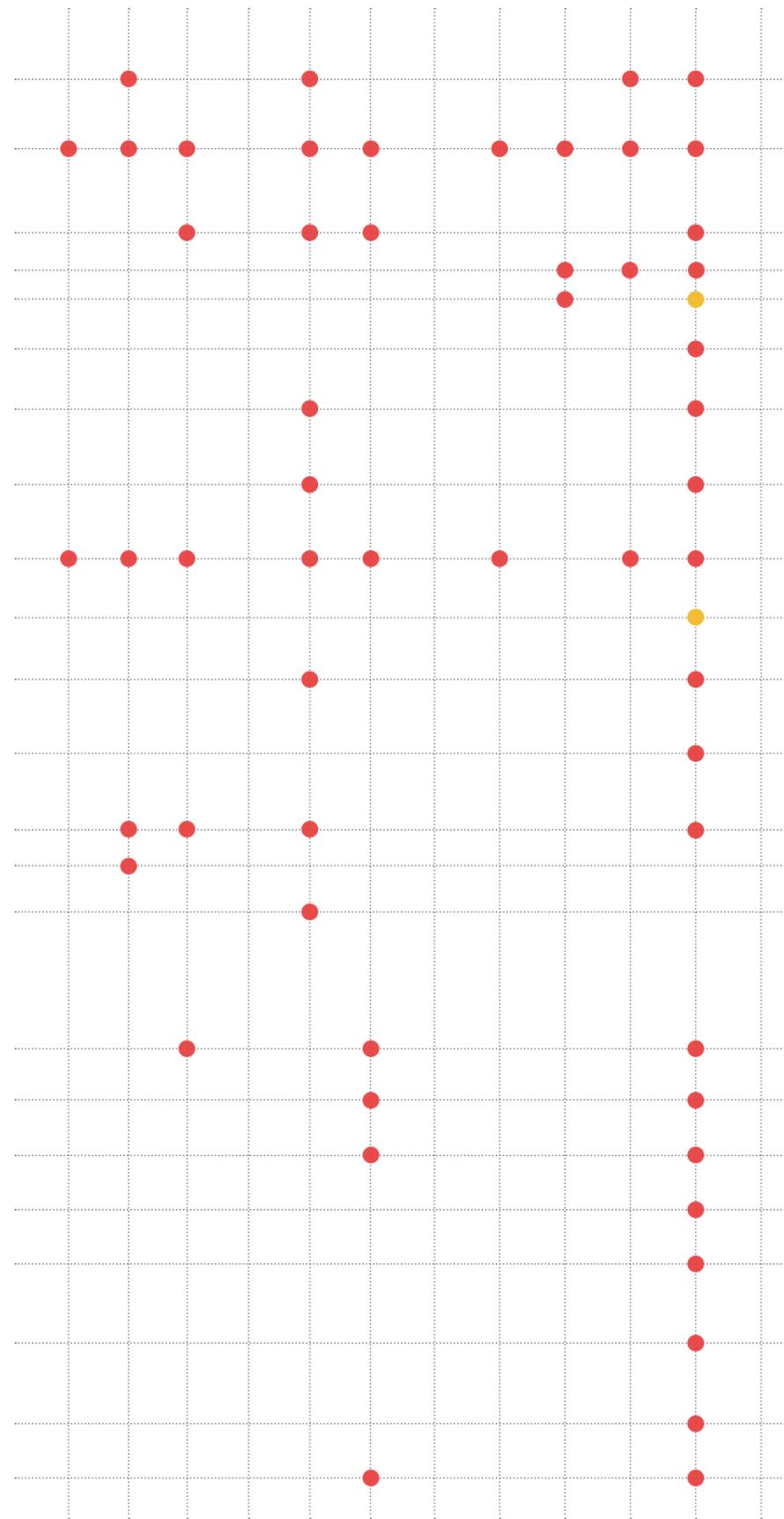
Automobile

- CAP** Maintenance des véhicules automobiles Option motocycles - Niv. 3
- CAP** Maintenance des véhicules automobiles Option véhicules particuliers - Niv. 3
- CAP** Maintenance des véhicules automobiles Option véhicules de transport routier - Niv. 3
- TFP** Mécanicien automobile - Niv. 3
- TP** Mécanicien automobile - Niv. 3
- TP** Mécanicien réparateur motocycles - Niv. 3
- Bac Pro** Maintenance des véhicules automobiles Option motocycles - Niv. 4
- Bac Pro** Maintenance des véhicules automobiles Option véhicules de transport routier - Niv. 4
- Bac Pro** Maintenance des véhicules automobiles Option véhicules particuliers - Niv. 4
- TP** Technicien électromécanicien auto - Niv. 4
- BTS** Maintenance des véhicules automobiles Option motocycles - Niv. 5
- BTS** Maintenance des véhicules automobiles Option véhicules de transport routier - Niv. 5
- BTS** Maintenance des véhicules automobiles Option véhicules particuliers - Niv. 5
- TPF** Réceptionnaire après-vente - Niv. 5
- TPF** Technicien expert après-vente automobile - Niv. 5

Maintenance matériels

- CAP** Maintenance des matériels Option A matériels agricoles - Niv. 3
- CAP** Maintenance des matériels Option B matériels de construction & manut. - Niv. 3
- CAP** Maintenance des matériels Option C matériels de parcs et jardins - Niv. 3
- TP** Conduite installation de machines automatisées - Niv. 3
- TP** Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces vert Option machinisme agricole - Niv. 3
- TP** Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts Option parcs et jardins - Niv. 3
- TP** Mécanicien réparateur de matériels de chantier - Niv. 3
- Bac Pro** Maintenance des matériels Option matériels agricoles - Niv. 4

09 - Ariège
11 - Aude
12 - Aveyron
30 - Gard
31 - Haute-Garonne
32 - Gers
34 - Hérault
46 - Lot
48 - Lozère
65 - Hautes-Pyrénées
66 - Pyrénées-Orientales
81 - Tarn



09 - Ariège
11 - Aude
12 - Aveyron
30 - Gard
31 - Haute-Garonne
32 - Gers
34 - Hérault
46 - Lot
48 - Lozère
65 - Hautes-Pyrénées
66 - Pyrénées-Orientales
81 - Tarn

MAINTENANCE*

Maintenance matériels (suite)

- Bac Pro** Maintenance des matériels
Option matériels de construction & manut. - Niv. 4
- Bac Pro** Maintenance des matériels
Option parcs et jardins - Niv. 4
- TP** Technicien de maintenance d'engins et de matériels « machinisme agricole » - Niv. 4
- TP** Technicien maintenance chantiers - Niv. 4
- BTS** Maintenance matériels de construction et manutention - Niv. 5
- BTS** Techniques et services en matériels agricoles - Niv. 5

Coiffure

- CAP** Métiers de la coiffure - Niv. 3
- MC** Coiffure coupe couleur - Niv. 3
- BP** Coiffure - Niv. 4
- BM** Coiffeur - Niv. 5

Esthétique

- CAP** Esthétique cosmétique parfumerie - Niv. 3
- BP** Esthétique cosmétique parfumerie - Niv. 4
- BM** Esthétique - Niv. 5

Prothèse dentaire

- TP** Auxiliaire en prothèse dentaire - Niv. 3
- BTM** Prothèse dentaire - Niv. 4
- BTMS** Prothésiste dentaire - Niv. 5

Funéraire

- Conseiller funéraire et assimilé - Niv. 3
- Maître de cérémonie - Niv. 3

Taxi

- Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Métiers d'Art

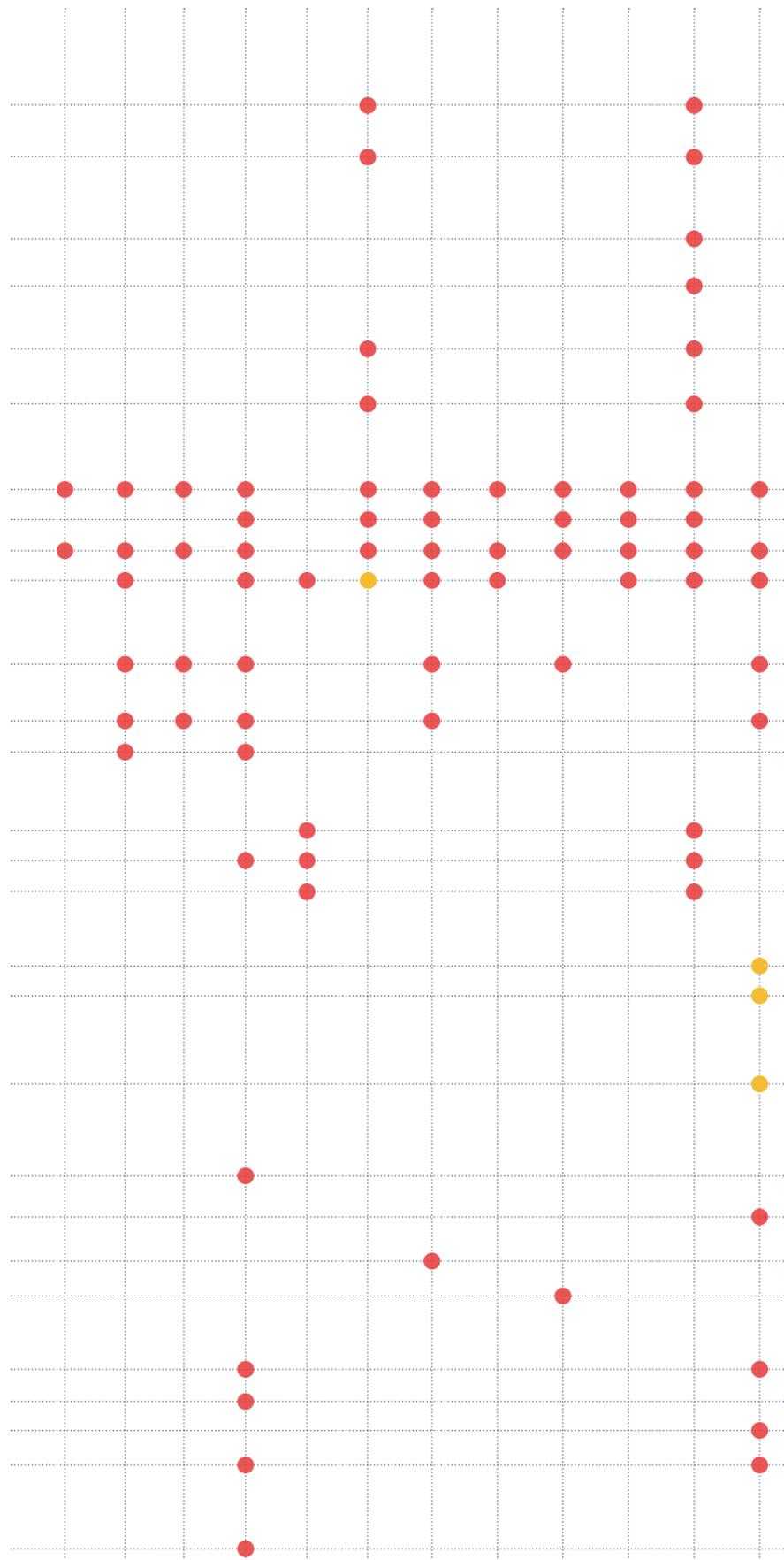
- CAP** Arts et techniques de la bijouterie joaillerie - Niv. 3
- CAP** Métiers d'art - Niv. 3
- CAP** Métiers de la mode vêtement flou - Niv. 3
- CAP** Métiers divers - Niv. 3

Fleuristerie

- CAP** Fleuriste - Niv. 3
- BP** Fleuriste - Niv. 4
- BTM** Fleuriste - Niv. 4
- BM** Fleuriste - Niv. 5

Métiers de l'image

- BTM** Photographie
Option prise de vue - Niv. 4



SERVICES

MÉTIER D'ART - IMAGE

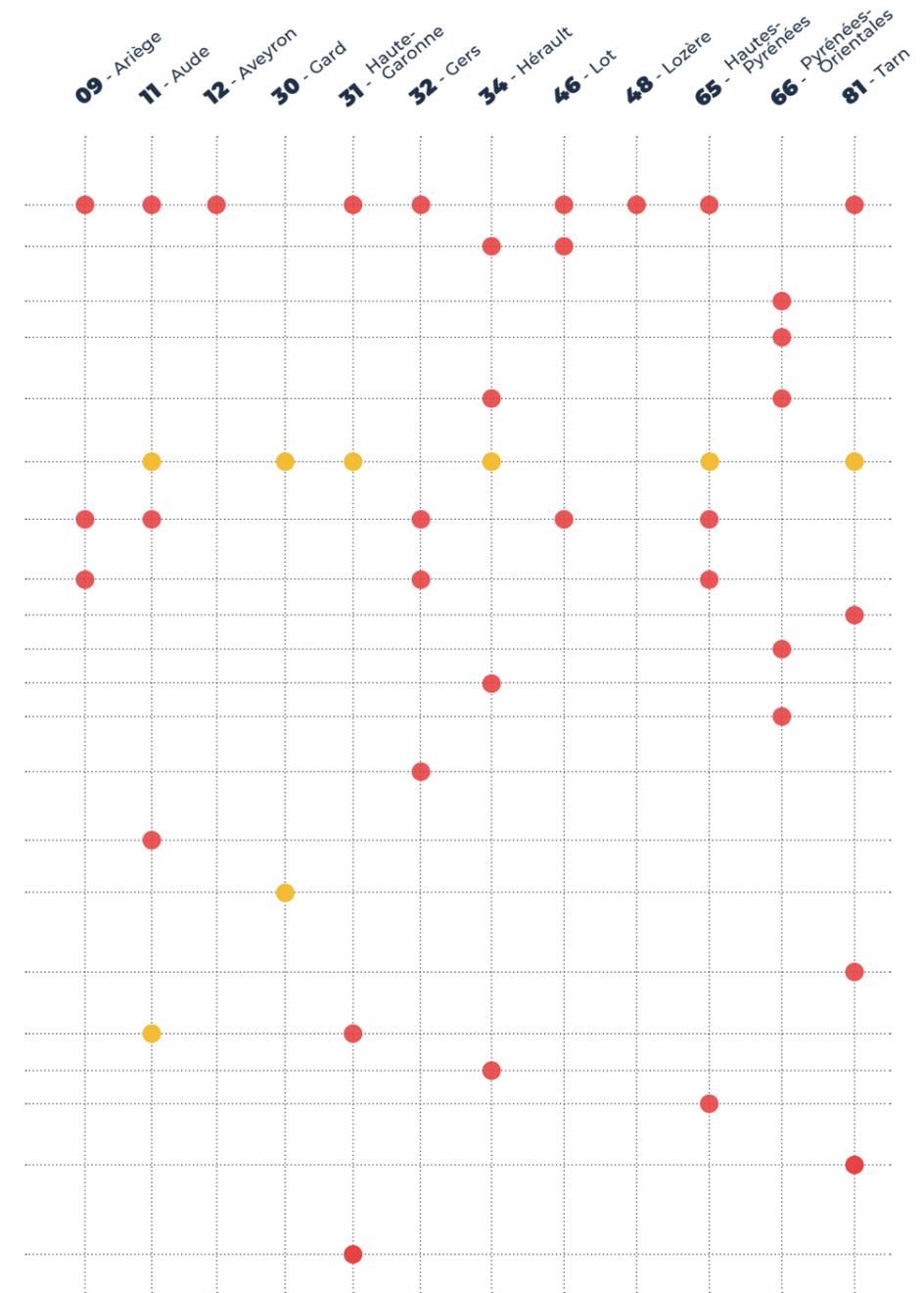
COMMERCE ET GESTION

Commerce

- CAP** Équipier polyvalent du commerce - Niv. 3
- CAP** Primeur - Niv. 3
- TP** Employé administratif et d'accueil - Niv. 3
- TP** Employé commercial - Niv. 3
- TP** Employé technicien vendeur en magasin de sport - Niv. 3
- ADEA** Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale - Niv. 4
- Bac Pro** Métiers du commerce et de la vente option A - Niv. 4
- Bac Pro** Métiers du commerce et de la vente option B - Niv. 4
- TP** Conseiller de vente - Niv. 4
- TP** Secrétaire assistant - Niv. 4
- TP** Secrétaire comptable - Niv. 4
- TP** Vendeur conseiller de vente - Niv. 4
- BTS** Conseil et commercialisation de solutions techniques - Niv. 5
- BTS** Management commercial opérationnel - Niv. 5
- TP** Formateur professionnel d'adultes - Niv. 5

Gestion

- BTS** Gestion de la PME - Niv. 5
- Titre Entrepreneur** de la petite entreprise (CNAM) - Niv. 5
- TP** Gestionnaire de paie - Niv. 5
- TP** Manager d'unités marchandes - Niv. 5
- Licence Professionnelle** Management et gestion des organisations (Université Champollion) - Niv. 6
- Licence Professionnelle** Métiers de l'entrepreneuriat (CNAM) - Niv. 6



● Dispositif ouvert à l'apprentissage et à la formation continue
● Dispositif uniquement ouvert à la formation continue

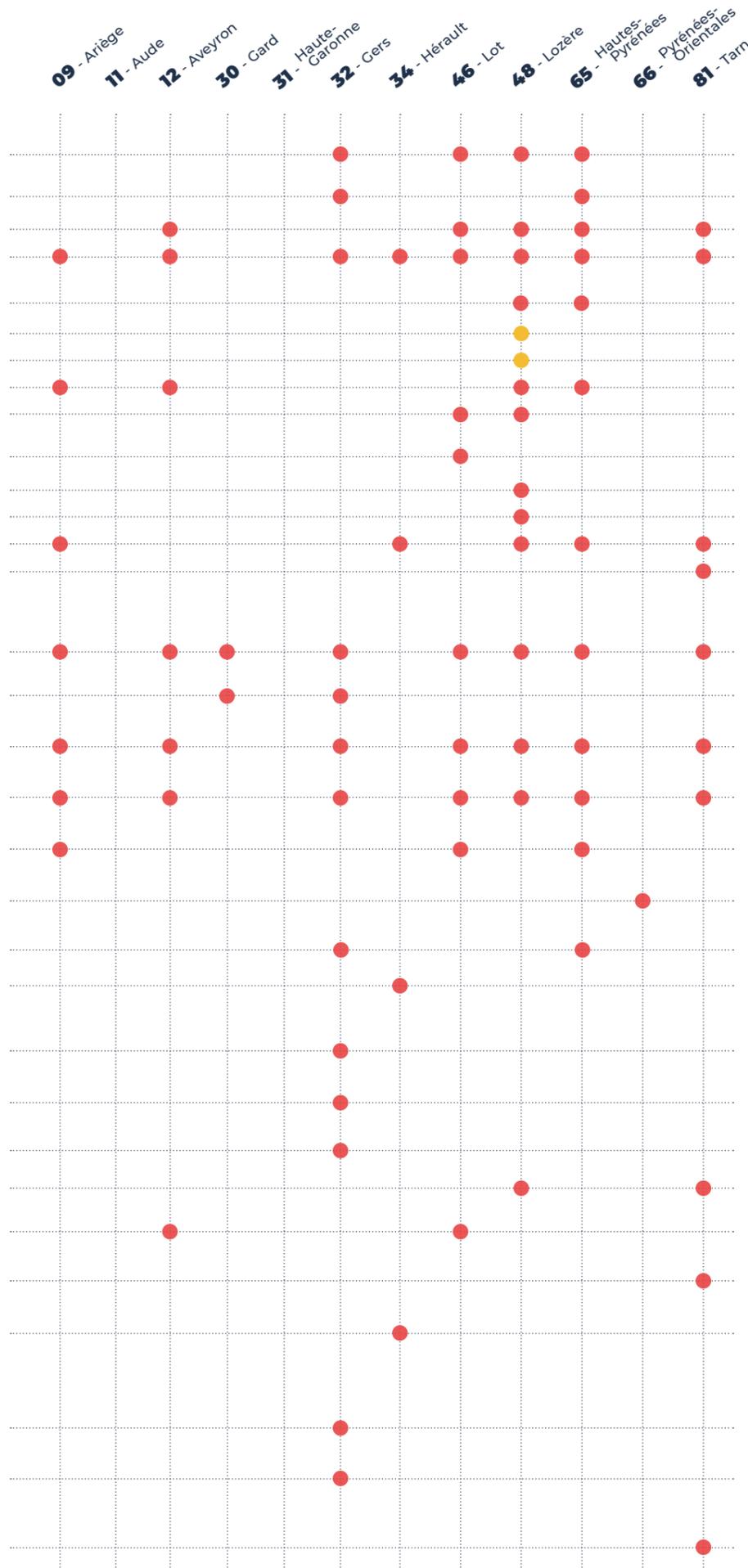


Bâtiment - Gros œuvre

- CAP** Charpentier bois - Niv. 3
- CAP** Conducteur d'engins de travaux publics et carrières - Niv. 3
- CAP** Couvreur - Niv. 3
- CAP** Maçon - Niv. 3
- CAP** Intervention technique en maintenance des bâtiments - Niv. 3
- CQP** Couvreur lauzier calcaire - Niv. 3
- CQP** Couvreur lauzier schiste - Niv. 3
- MC** Zinguerie - Niv. 3
- TP** Maçon - Niv. 3
- Bac Pro** Interventions sur patrimoine bâti (maçonnerie, charpente) - Niv. 4
- BP** Charpentier bois - Niv. 4
- BP** Couvreur - Niv. 4
- BP** Maçon - Niv. 4
- BTS** Bâtiment - Niv. 5

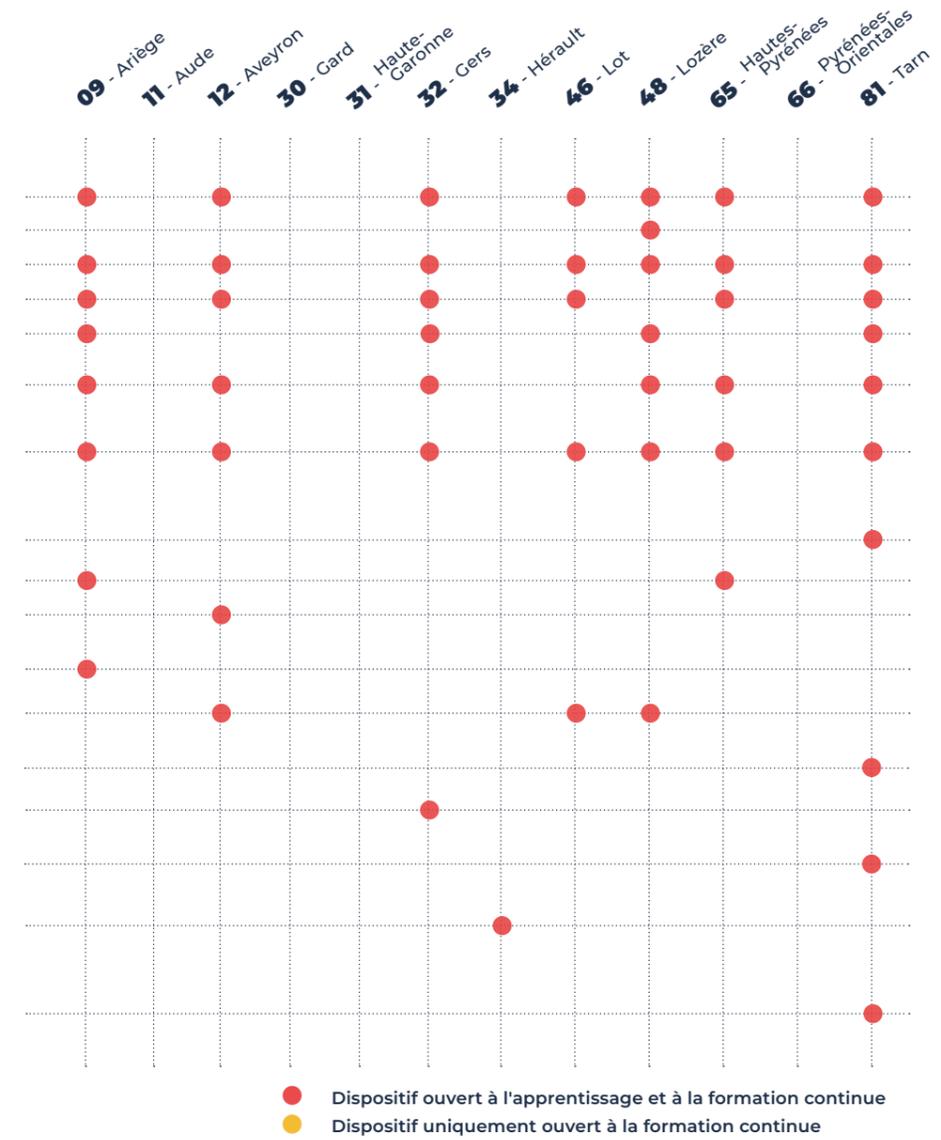
Bâtiment - Énergie

- CAP** Électricien - Niv. 3
- CAP** Installateur en froid et conditionnement de l'air - Niv. 3
- CAP** Monteur en installations sanitaires - Niv. 3
- CAP** Monteur en installations thermiques - Niv. 3
- MC** Maintenance en équipement thermique individuel - Niv. 3
- TP** Câbleur raccordeur réseaux fibre FTTH - Niv. 3
- TP** Électricien d'équipement du bâtiment - Niv. 3
- TP** Technicien en système de sureté - Niv. 3
- Bac Pro** Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables - Niv. 4
- Bac Pro** Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés - EEEEC - Niv. 4
- Bac Pro** Métiers du froid et des énergies renouvelables - Niv. 4
- BP** Électricien - Niv. 4
- BP** Monteur installateur génie climatique sanitaire - Niv. 4
- TP** Technicien d'installation en équipements de confort climatique - Niv. 4
- BM** Installateur en équipements électriques - Niv. 5
- BTS** Fluides énergies domotiques A. Génie climatique et fluide : chauffage, ventilation, climatisation et plomberie - Niv. 5
- BTS** Fluides énergies domotiques B. Froid et conditionnement de l'air - Niv. 5
- BTS** Fluides énergies domotiques C. Domotique et bâtiments communicants - Niv. 5



Bâtiment - Aménagement finition

- CAP** Carreleur mosaïste - Niv. 3
- CAP** Ébéniste - Niv. 3
- CAP** Menuisier fabricant - Niv. 3
- CAP** Menuisier installateur - Niv. 3
- CAP** Métallier - Niv. 3
- CAP** Métiers du plâtre et de l'isolation - Niv. 3
- CAP** Peintre applicateur de revêtements - Niv. 3
- CAP** Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage Option B : soudage - Niv. 3
- MC** Plaquiste - Niv. 3
- TP** Solier moquettiste - Niv. 3
- Bac Pro** Technicien menuisier agencier - Niv. 4
- BP** Menuisier - Niv. 4
- BP** Peintre applicateur de revêtements - Niv. 4
- TP** Façadier peintre - Niv. 4
- TP** Technicien d'études en agencement intérieur - Niv. 4
- BM** Menuiserie du bâtiment et d'agencement - Niv. 5
- BTS** Finition, aménagement des bâtiments : conception et réalisation - Niv. 5



Des solutions pour accéder à toutes nos formations

Suivre une formation dans un département et choisir une entreprise implantée dans un autre département, c'est possible. Notre équipe sécurise votre parcours et facilite vos démarches : hébergement, transport, mobilité interdépartementale.

Légende

- | | | | |
|----------------|---|------------|---|
| BAC PRO | ➤ Bac Professionnel (niveau 4) | CAP | ➤ Certificat d'Aptitude Professionnelle (niveau 3) |
| BM | ➤ Brevet de Maîtrise (niveau 5) | CQP | ➤ Certificat de Qualification Professionnelle (niveau 3 ou 4) |
| BMS | ➤ Brevet de Maîtrise Supérieur (niveau 5) | CTM | ➤ Certificat Technique des Métiers (niveau 3) |
| BP | ➤ Brevet Professionnel (niveau 4) | MC | ➤ Mention Complémentaire (niveau 3 ou 4) |
| BTM | ➤ Brevet Technique des Métiers (niveau 4) | TFP | ➤ Titre à Finalité Professionnelle (niveau 3 ou 4) |
| BTS | ➤ Brevet de Technicien Supérieur (niveau 5) | TP | ➤ Titre Professionnel (niveau 3, 4 ou 5) |

VAE possible pour tous les diplômes excepté CQP, TFP et TP